

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 754

présenté par  
M. Moreau  
-----

**ARTICLE 17 BIS**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Un décret du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre de la justice fixe les conditions de cette procédure de consultation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à définir les modalités pratiques de la procédure de consultation créée par cet article.